

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EMILE CARLES - CLÔTURE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L1412-1 et L1412-2 ;

VU la délibération n° D2006-87 du 20 novembre 2006 portant création du budget annexe ZAE E. Carles à Saint-Pargoire ;

VU la délibération n° 2849 du 11 avril 2022 portant vote du budget annexe 2022 du budget annexe PAE E. CARLES ;

VU la délibération n° 2843 du 11 avril 2022 portant vote du budget principal 2022 ;

VU l'instruction comptable M57 ;

CONSIDERANT que la création d'un budget annexe est prévue par les articles susvisés du CGCT pour les services publics industriels et commerciaux et pour les services publics administratifs,
CONSIDERANT qu'il a été créé un budget annexe pour le lotissement du Parc d'Activité Economique « Emile CARLES » sur la commune de St Pargoire,
CONSIDERANT que la commercialisation des lots du Parc d'Activité Economique « Emile CARLES » est terminée et qu'il n'existe plus de terrain en stock,
CONSIDERANT qu'il n'existe aucun solde d'emprunt à rembourser inscrit au budget annexe du Parc d'Activité Economique « Emile CARLES »,
CONSIDERANT qu'il existe au 31 décembre 2021 un solde d'exécution négatif de - 507.812,72 € au budget annexe E CARLES et que ce déficit a fait l'objet d'une provision pour perte sur le budget principal à due concurrence,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'approuver la clôture du budget annexe PAE E. CARLES,
-d'approuver la reprise du déficit arrêté au 31 décembre 2022 du budget annexe PAE E. CARLES au budget principal.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3016
Publication le 22/11/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/11/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9797-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ